



M^e Karine FONTANEL-FRIMAN et M^e Guillaume BALLOT

Notaires associés

Villeneuve le Roi - Ablon sur Seine - Orly

OUVERTURE DE SUCCESSION

Documents à fournir

CONCERNANT le DEFUNT

- Extrait de son acte de décès.
- Extrait d'acte de naissance
- Extrait d'acte de mariage
- Livret de famille du mariage et éventuellement des mariages précédents.

S'il y a lieu :

- Contrat de mariage
- Testament, donation entre époux.
- Jugements de séparation de corps, divorce

CONCERNANT l'EPOUX SURVIVANT, les HERITIERS, les LEGATAIRES

- Livret de famille (avec les pages concernant les enfants).
- Professions, adresses, téléphones et mails.

S'il y a lieu :

- Contrat de mariage

CONCERNANT les BIENS PROPRES des EPOUX

S'il y a lieu :

- Acte de partage des successions recueillies par les époux, à défaut nom et adresse du Notaire les ayant réglées et année de règlement. (il s'agit des biens immobiliers reçus des parents du défunt ou du conjoint survivant s'il y a lieu)



M^e Karine FONTANEL-FRIMAN et M^e Guillaume BALLOT

Notaires associés

Villeneuve le Roi - Ablon sur Seine - Orly

CONCERNANT L'ACTIF

- Compte bancaire (nom, adresse, n° du compte, relevé).
 - Véhicule : fournir la copie de la carte grise
- S'il y a lieu :
- Liste des titres et valeurs de bourse.
 - Titre de propriété des immeubles (pavillon, appartement, terrain...).
 - Etat locatif des immeubles.
 - Evaluation des immeubles
 - Fonds de commerce : acte d'acquisition, bail, extrait d'immatriculation au Registre des Commerces, n° d'INSEE, inventaire du matériel et des marchandises, évaluation, nom et adresse du comptable.

CONCERNANT les ASSURANCES – VIE

En cas de souscription et pour chaque assurance -vie soumise à l'imposition :

- Copie du certificat d'enregistrement
- Copie de la déclaration.

CONCERNANT les PENSIONS et RETRAITES

Vous devez envoyer à chaque caisse de retraite, un extrait d'acte de décès et le conjoint survivant doit faire le nécessaire pour la réversion de la retraite.

CONCERNANT le PASSIF

- Derniers avis d'impôts : habitation, foncier et revenus.
- Justificatifs en cas de dettes du défunt pour l'ensemble de celles-ci

30 avenue du Maréchal Joffre – BP 54 – 94290 Villeneuve le Roi
Tel. 01.49.61.94.39 – Fax : 01.49.61.99.72 / 56.74
office.villeneuve.le.roi@paris.notaires.fr



M^e Karine FONTANEL-FRIMAN et M^e Guillaume BALLOT

Notaires associés

Villeneuve le Roi - Ablon sur Seine - Orly

OBSERVATION :

l'office n'assure pas le règlement du passif de la succession. Il convient que l'un des héritiers centralise les factures et que les héritiers en assurent le paiement. En cas d'impossibilité, demander un devis pour cette prestation.

Si le défunt possédait un poste de télévision, vous devez indiquer au centre de la Redevance de l'Audiovisuelle, dont dépendait le défunt, si le poste est détruit, ou le nom et l'adresse de la personne qui le conservera.

FRAIS

Pour permettre à l'Office d'effectuer rapidement les premières formalités, il y aura lieu de verser, lors de la constitution du dossier, une provision sur frais de 400€.

30 avenue du Maréchal Joffre – BP 54 – 94290 Villeneuve le Roi
Tel. 01.49.61.94.39 – Fax : 01.49.61.99.72 / 56.74
office.villeneuve.le.roi@paris.notaires.fr